

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 10 AVRIL 2006

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Modifié par
délibération
n° 073/2006
du 26 juin 2006

Votants présents : 39

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, M. HAAS, M. MOYEMONT, (excusés), M. KLIPFEL, qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER, M. VOGEL, M. TRAUTMANN, Mme WINCKEL.

MM. AMRHEIN, STEINER, E. HELMER, Mme HITTLER, MM. NEUHARD, HOCH (excusés) ; MM. HERRLE, BABILON, TREIBER.

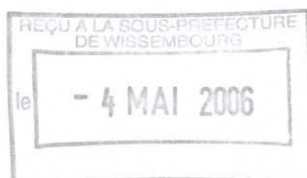
DEL. N° 068/2006conseil

OBJET : A. D. E. A. N. (ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT ALSACE DU NORD) **COMPOSTAGE INDIVIDUEL NORD ALSACE** **CONSULTATION GROUPEE POUR LA FOURNITURE DE COMPOSTEURS**

- *VU les compétences de la communauté de communes, notamment dans le domaine de l'environnement,*
- *CONSIDERANT la proposition de l'ADEAN d'engager une action d'animation et de communication sur le thème du compostage individuel en Alsace du Nord sur certains des territoires, parmi lesquels la communauté de communes de la vallée de la Sauer (courrier du 22 mars 2006),*
- *CONSIDERANT la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de composteurs entre les collectivités des territoires retenus, la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains assurant la coordination dudit groupement,*
- *CONSIDERANT le coût de cette opération demandant une participation de la communauté de communes d'un montant de 0,16 € par habitant, soit au total 2 128,16 € pour 2006,*
- *VU l'avis du bureau en date du 6 mars 2006,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité moins 1 abstention :

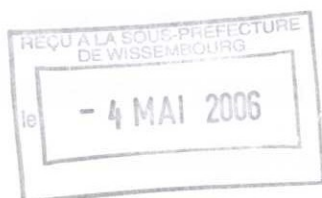
- **décide la participation de la communauté de communes de la vallée de la Sauer à la démarche d'animation et de communication sur le « compostage individuel Nord Alsace » engagée, à titre expérimental, par l'A. D. E. A. N. (association pour le développement de l'Alsace du Nord) ;**
- **décide de constituer un groupement de commandes regroupant les communautés de communes de la Basse-Zorn, du pays de Niederbronn-les-Bains, de Seltz-delta de la Sauer, de l'Uffried et de la vallée de la Sauer, en vue de passer un marché à bons de commandes pour la fourniture de composteurs selon un cahier des charges qui sera élaboré en commun ;**
- **désigne la communauté de communes du pays de Niederbronn-les-Bains comme coordonnateur du groupement ;**



.../...

- autorise le président à signer la convention constitutive du groupement ;
- élit M. Dominique Wittmer comme représentant de la communauté de communes de la vallée de la Sauer, membre de la commission d'appels d'offres dudit groupement ;
- décide le versement de la participation annuelle de 0,16 € par habitant, soit 2 128,16 € pour l'exercice 2006 ;
- décide que chaque communauté de communes membre du groupement signera le marché, établi sur la base des besoins qu'elle aura communiqués au coordonnateur préalablement à la consultation, et s'assurera de son exécution,
- autorise le président à engager les démarches et à signer le marché établi comme précisé ci-dessus et tous documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 26 avril 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL